

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 19036
Numéro SIREN : 421 255 829
Nom ou dénomination : AS INTERNATIONAL GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 06/05/2022 sous le numéro de dépôt 60483

AS INTERNATIONAL GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 563 679,46 €
Siège social : 120-122 rue Réaumur 75002 PARIS
421 255 829 RCS PARIS

ASSEMBLE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux et le deux mai à onze heures.

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation effectuée, conformément aux dispositions légales et aux statuts.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été émargée par chaque actionnaire présent lors de son entrée en séance.

La société civile LL Management représentée par Monsieur Jean-Pierre LAFONT gérant, préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur le Président, déclare que la totalité des actionnaires sont présents ou représentés, que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer.

La société KPMG SA, Commissaires aux Comptes de la société, régulièrement convoquée est absente et excusée.

La société NEURONES SA, représentée par Monsieur Bertrand DUCURTIL, associé, présent et acceptant, représentant le plus grand nombre de voix, est appelée comme scrutateur.

Monsieur Charles BLANCHOT est désigné comme secrétaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- les copies des lettres de convocations adressées aux actionnaires ;
- les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital social d'une somme de 313,76 €, par voie d'annulation de 848 actions ;
- Réduction du capital social d'une somme de 1 570,28 €, par voie de rachat de 4 244 actions ;
- Conditions et modalités de la réduction de capital ;
- Modification de l'article 21 des statuts pour prévoir la possibilité de convocation des assemblées générales par courriel et la possibilité de participation à distance par moyens de télécommunication ;
- Délégation de pouvoirs au Président pour réaliser cette réduction de capital et modifier corrélativement les statuts de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président ainsi que du rapport spécial du Commissaire aux comptes, décide, sous la condition suspensive d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci, de réduire le capital social de 313,76 €, pour le ramener de 563 679,46 € à 563 365,70 € par voie d'annulation de 848 actions que la société dispose en portefeuille d'une valeur nominale de 0,37 € chacune, en l'absence d'attribution gratuite aux salariés ou dirigeants conformément aux dispositions de l'article L225-209-2 du code de commerce.

L'excédent du prix de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur le poste de « report à nouveau » à hauteur de 26 898,56 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président ainsi que du rapport spécial du Commissaire aux comptes, décide, de réduire le capital social de 1 570,28 €, pour le ramener de 563 365,70 € à 561 795,42 € par voie de rachat de 4 244 actions appartenant à Monsieur Mathieu LEBRUN d'une valeur nominale de 0,37 € chacune, au prix unitaire de 33,47 € pour un montant total de 142 046,68 €, sous condition de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci ;

L'excédent du prix de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées sera imputé sur le poste de « report à nouveau » à hauteur de 140 476,40 €.

L'assemblée prend acte du fait que, s'agissant d'une réduction de capital inégalitaire, celle-ci doit être approuvée à l'unanimité par tous les actionnaires de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de prévoir la convocation des assemblées générales par courriel et la possibilité de participer aux assemblées générales à distance par des moyens de télécommunication.

Par conséquent, elle décide de modifier l'article 21 des statuts intitulé « Assemblées générales » en ce sens :

« L'assemblée générale est convoquée par le président ou par un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble plus de 50% du capital, au moyen d'une lettre simple ou d'un courriel adressé à chaque actionnaire quinze jours avant la date de la réunion et mentionnant le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

L'assemblée peut se dérouler physiquement ou par tout autre moyen et notamment par voie de téléconférence, visioconférence ou tous moyens de télécommunication électronique, dans les conditions fixées par les lois et règlements et qui seront mentionnées dans la convocation de l'assemblée. En application des dispositions de l'article R 225-97 du Code de commerce, les moyens de visioconférence ou de télécommunications utilisés pour permettre aux associés de participer à distance aux assemblées générales devront présenter des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée et permettant la retransmission continue et simultanée de la voix et de l'image, ou au moins de la voix, des participants à distance.

Les associés qui participent à l'assemblée générale par visioconférence, téléconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par le Code de commerce, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité pour le calcul de la majorité. L'assemblée est présidée par le Président ou, en son absence par un associé désigné par l'assemblée.

Les associés peuvent se faire représenter aux délibérations de l'assemblée par un autre associé ou par un tiers. Les pouvoirs peuvent être donnés par tous moyens écrits et notamment par télécopie

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, l'assemblée générale se réunit valablement sur convocation verbale et sans délai. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Président à l'effet, à compter de l'expiration du délai d'opposition ou du rejet des oppositions, de réaliser et constater la réduction de capital et de modifier en conséquence les statuts de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heures trente.

**Le Président de l'assemblée
LL MANAGEMENT**

représentée par Monsieur Jean-Pierre LAFONT

DocuSigned by:
Jean-Pierre LAFONT
4CBA813CDD4D426...

**Le Secrétaire
Monsieur Charles BLANCHOT**

DocuSigned by:
Charles BLANCHOT
58D179FCCCC04A9...

**Le Scrutateur
NEURONES SA**

représentée par Monsieur Bertrand DUCURTIL

DocuSigned by:
Bertrand DUCURTIL
7625AD459ED44C9...